

## Rapport des assurances collectives

Le 26 octobre 2020

par Richard Ballhorn, président du Comité des assurances

Le nombre de membres participant à notre Programme d'assurance-vie collective a diminué au cours des dernières années suite aux retraites et aux fins automatiques de la protection à l'âge de 70 ans; par conséquent, **nous voudrions encourager les recrues qui joignent les rangs du Service extérieur à se prévaloir de la période d'inscription ouverte de 60 jours, sans preuve d'assurabilité, et à présenter une demande d'adhésion.** Le régime d'assurance-vie de l'APASE offre un excellent produit conçu expressément pour la collectivité du Service extérieur. Il constitue un élément très solide et actif de l'APASE.

À l'heure actuelle, 152 membres de l'unité de négociation et 135 membres affiliés (EXFS, retraités et anciens agents FS actifs) adhèrent au Programme d'assurance-vie collective. Étant donné qu'un grand nombre de nos membres n'ont pas de protection de l'APASE, nous vous encourageons à prendre le temps d'examiner les avantages de l'assurance-vie temporaire et pour personnes à charge à primes très compétitives que l'APASE offre. Pour obtenir une brochure d'information, des formulaires de demande d'adhésion ou des renseignements, il suffit de communiquer avec Marty Johnson par courriel à : [marty.johnston@pafso-apase.com](mailto:marty.johnston@pafso-apase.com).

Étant donné qu'il a fallu passer aux opérations virtuelles, pandémie oblige, nous avons dû demander aux membres affiliés d'opter pour le virement électronique au lieu du chèque comme option de paiement. Merci à tous et à toutes de leur patience malgré les retards dans l'établissement des modalités de paiement. Nous sommes heureux de vous signaler qu'il n'y a eu aucune interruption de la protection durant la transition.

Afin de donner aux assurés de l'APASE un meilleur accès aux renseignements concernant leurs polices, nous collaborons avec des représentants de Canada Vie pour qu'ils puissent s'inscrire sur le portail GroupNet de la compagnie et consulter leurs polices et demander des modifications. Nous vous communiquerons d'autres renseignements à cet égard au fur et à mesure que nous en aurons.

Nous tenons à vous rappeler qu'une taxe de 8 % s'applique aux primes d'assurance-vie collective pour tous les résidents de l'Ontario. Pour les résidents du Québec, cette taxe est de 9 %. La taxe sur les primes ne s'applique pas aux membres qui sont actuellement en affectation à l'étranger, car ils sont réputés être des résidents du Canada, non pas des résidents d'une province en particulier.

L'APASE rappelle à ses membres qu'elle offre un programme d'assurances générales unique, souscrit par **Novex Group** Insurance, une des plus importantes sociétés d'assurance au pays. Grâce à l'administrateur de notre régime, **Group Services Insurance Brokers**, nous avons pu négocier des dispositions spéciales pour nos membres qui tiennent compte des exigences uniques en matière d'assurance des agents FS pendant qu'ils sont en affectation, notamment la protection de logements loués. Les membres doivent appeler au 1-800-268-3336 ou au 1-416-441-7000 ou envoyer un courriel à : [mkestane@gsibrokers.ca](mailto:mkestane@gsibrokers.ca) ou [skhedaru@gsibrokers.ca](mailto:skhedaru@gsibrokers.ca) pour adhérer à de nouvelles assurances ou modifier leur police.

Vos commentaires et suggestions nous tiennent à cœur. Communiquez avec nous à : [marty.johnston@pafso-apase.com](mailto:marty.johnston@pafso-apase.com).